



## COMMUNE DE POLIEZ-PITTET

---

Poliez-Pittet 19 mai 2009

A tous les habitants

### **Dépôt de branches et de gazon au lieu dit « Le Guillaume »**

Madame, Monsieur,

Depuis plus d'une année le département cantonal nous impose de déplacer le dépôt cité en titre. Nous avons donc décidé d'aménager la déchetterie intercommunale de Poliez-Pittet pour accueillir ces déchets.

En conséquence, le site « Le Guillaume » sera fermé définitivement dès le 29 mai 2009. A partir de cette date, tous les déchets verts devront être déposés à la déchetterie aux heures d'ouverture habituelles. Nous vous rendons attentifs que ce n'est qu'un dépôt de branches d'élagage et que le diamètre maximum est de 15 cm. En aucun cas, les troncs ainsi que les souches ne seront acceptés. Le dépôt de gazon doit se faire uniquement dans la benne prévue à cet effet et non à côté.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler certaines règles de la déchetterie :

- pour éviter de trop gros volumes de déchets, vous êtes priés de bien vouloir démonter ou casser les objets et meubles que vous déposez dans la benne à bois ;
- les objets encombrants doivent aussi être démontés avant le dépôt dans la benne, pensez également à en retirer la ferraille ;
- les cartons doivent être écrasés avant d'être déposés dans la benne à carton ;
- ne déposer aucun verre dans la benne à déchets inertes, les bocaux vont dans la benne à verre et les vitres dans la benne à vitres et miroirs ;
- veillez à « émietter » le « sagex » avant de le déposer dans les sacs prévus à cet effet ;
- les grandes quantités de déchets de démolition doivent être évacués par vos soins. Vous pouvez cependant prendre contact avec le municipal responsable en cas de doute ;
- les paysagistes doivent gérer eux-mêmes l'évacuation de leurs déchets verts

Pour toute question relative à la déchetterie, contactez M. Pascal Duthon 079 436 78 57, notez cependant que la plupart des informations sont affichées à la déchetterie, le gardien se fera un plaisir de vous répondre.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Municipalité

Horaires de la déchetterie :

D'avril à octobre : mardi de 17h00 à 18h30, jeudi de 17h00 à 18h30 et samedi de 9h30 à 11h30.

De novembre à mars : mercredi de 17h00 à 18h30 et samedi de 9h30 à 11h30.